

MAPEI CLASSIC U19

(Course Fédérale)

Réglement

Samedi 28 février 2026



Villemur-sur-Tarn



Proche de vous

CONSTRUIRE & RÉNOVER



Règlement Mapei Classic U19

La Mapei Classic U19 est organisée par l'AS Villemur Cyclisme ,dont le siège est au 15 avenue du Président Kennedy 31340 Villemur sur Tarn .
Elle se dispute le samedi 28 février 2026 à Villemur sur Tarn .

Article 1 : Ouverture

La Mapei Classic est ouverte aux concurrents licenciés à la FFC et à l'UCI catégorie U19 masculin .Elle est inscrite au calendrier fédéral national de la FFC .

L'engagement est individuel .

Article 2 : Horaires, lieux

Les équipes devront se garer obligatoirement sur le parking coureur comme indiqué sur le plan en annexe

- 13h30: dossards Château Lagarrigue [980 Chem. de Pellausy, 31340 Villemur-sur-Tarn](#)
- 13h45: réunion des directeurs sportifs salle du château
- 13h45 à 14h30 : Présentation des équipes Château Lagarrigue [980 Chem. de Pellausy, 31340 Villemur-sur-Tarn](#)

les équipes doivent suivre scrupuleusement l'ordre et l'horaire établi par l'organisateur sous peine de sanction.(art12.1.001 G10 reglement de la FFC).Cet ordre sera diffusé à la remise des dossards et communiqué sur les réseaux sociaux du challenge

- 14H40 Rassemblement des coureurs devant le château
- 14h50 départ fictif Château de La Garrigue

Les coureurs partent rassemblés par équipe

- 15h appel des coureurs au lieu du départ réel rue du Vieil Hôpital à Villemur sur Tarn
- 15h10 départ réel circuit Villemur-Villemur
- 17h40 : arrivée chemin de Louvignes cote du “BornBerg” Villemur sur Tarn

200m avant l'arrivée les voitures d'équipes suiveuses devront emprunter obligatoirement la dérivation par la D14 sous peine de sanction (art 12.2.003 R3)

- 17h45: protocole ligne d'arrivée

Article 3 : Distance

5 tours de 19,3 km = 96,5 km

Article 4 : Classements et récompenses

Les classements suivants seront établis et les lauréats récompensés:

- 3 premiers de l'épreuve
- Vainqueur U19 1[°]année
- Vainqueur Prix de la Montagne
- Vainqueur Points Chauds
- Vainqueur par équipe
- Lauréat du KM 31

-Prix de la Montagne :

Il sera disputé au sommet de la côte de Tire Crabe au 2–3-4[°] passage et sera signalé sur la route ,ainsi que sur la ligne la fin du tour 2-3-4 .

Le classement est sur 4 coureurs .Les points sont attribués ainsi 5-3-2-1.

En cas d'égalité les coureurs seront départagés dans l'ordre par :

- Nombre de 1ere place
- classement à l'arrivée.

-Points chauds:

Il sera disputé sur la route D14 au niveau de la commune de Le Born matérialisé par une ligne au 1-2-3 tours

Le classement est sur 4 coureurs .Les points sont attribués ainsi 5-3-2-1.

En cas d'égalité les coureurs seront départagés dans l'ordre par :

- Nombre de 1ere place
- classement à l'arrivée.

-Classement par équipe :

Un classement par équipe est établi sur les 3 meilleurs coureurs de la même équipe .

-Lauréat du kilomètre 31 Prix du Conseil Départemental de la Haute Garonne :

un classement sera fait au km 31 de l'épreuve .

Article 5 : Voiture suiveuses

Des voitures suiveuses d'équipe sont autorisées à suivre la course selon le règlement de la FFC.

L'organisateur met à disposition 2 voitures de dépannage neutres .

A l'exception de la voiture du club organisateur , un tirage au sort sera effectué pour donner l'ordre des voitures dans la file des directeurs sportifs .

Selon le règlement FFC,les différents groupes sont :

1. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé la présence de 5 partants et plus dans le délai visé à l'article 1.2.090;

2. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé la présence de 3 ou 4 partants dans le délai visé à l'article 1.2.090;

3. les voitures dépannant des coureurs d'équipes différentes regroupées pour la circonstance, avec un minimum de 3 coureurs

4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs, ou n'ayant pas confirmé leurs partants dans le délai visé à l'article 1.2.090

Dans chacun des groupes, l'ordre des voitures est déterminé par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

Le conducteur de la voiture doit être licencié à la FFC ou l' UCI .

L'organisation met à disposition des radios à venir retirer avant le départ au parking coureurs .

Article 6. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu aux vestiaires du vélodrome avenue W.Churchill.

Article 7: Protocole

Les coureurs récompensés dans l'article 4 doivent se présenter au protocole: Ils se présenteront au podium dans les 10 minutes après l' arrivée .Si un lauréat manque au protocole sa récompense et ses prix ne lui seront pas remis ultérieurement.(art 12.1.001 G14)

Article 8. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable

Article 9. Sécurité

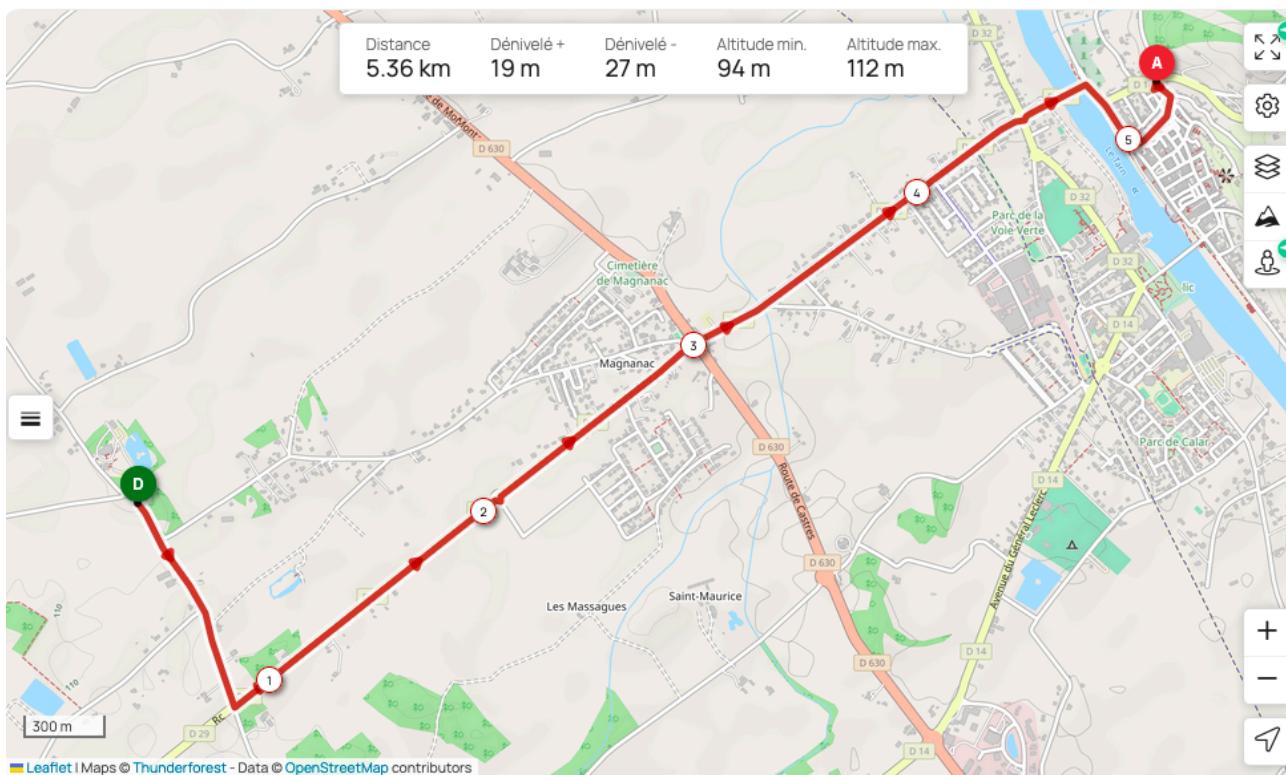
Le port du casque rigide est obligatoire

Au delà de 3 minutes de retard derrière la file des voitures des directeurs sportifs , les coureurs respectent le code de la route .

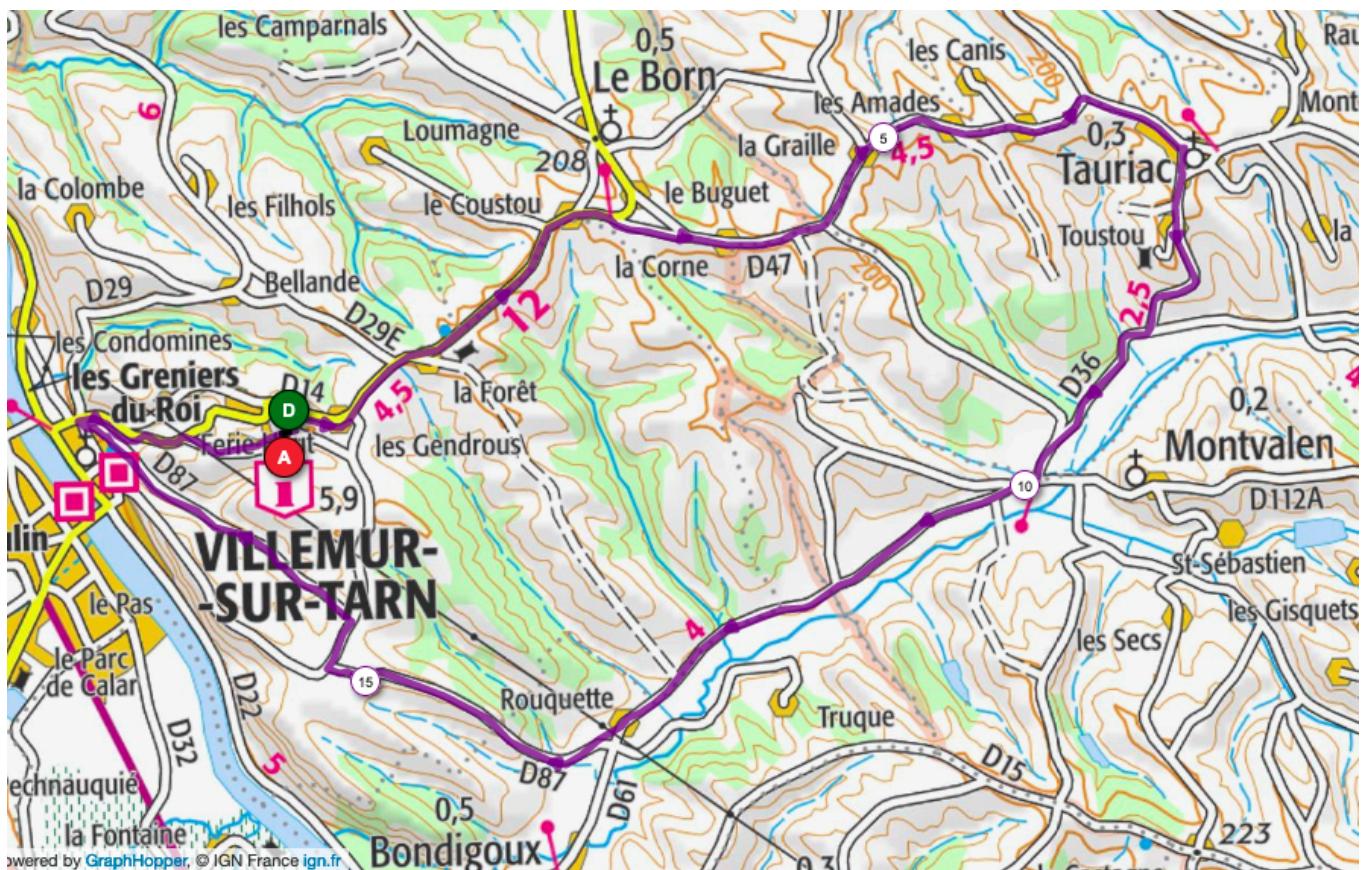
Pour des raisons de sécurité, au passage sur la ligne , les arbitres arrêteront les coureurs trop attardés.

Article 10. Parcours

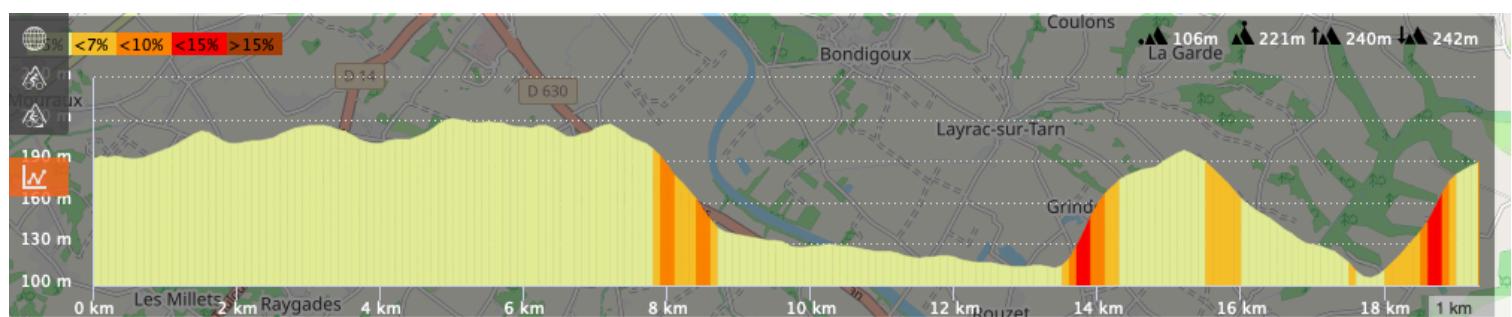
Départ fictif :



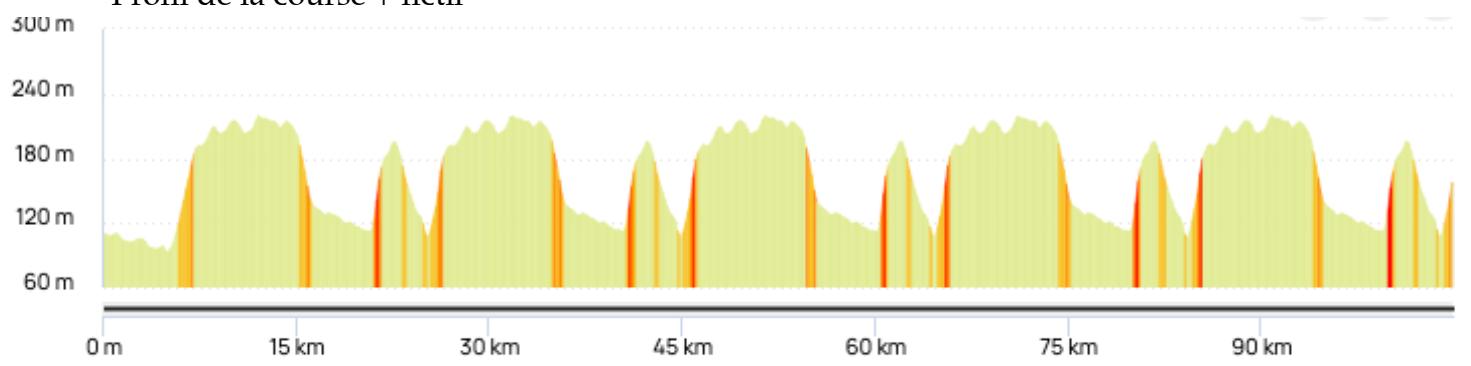
Circuit :



Profil 1 tour :



Profil de la course + fictif

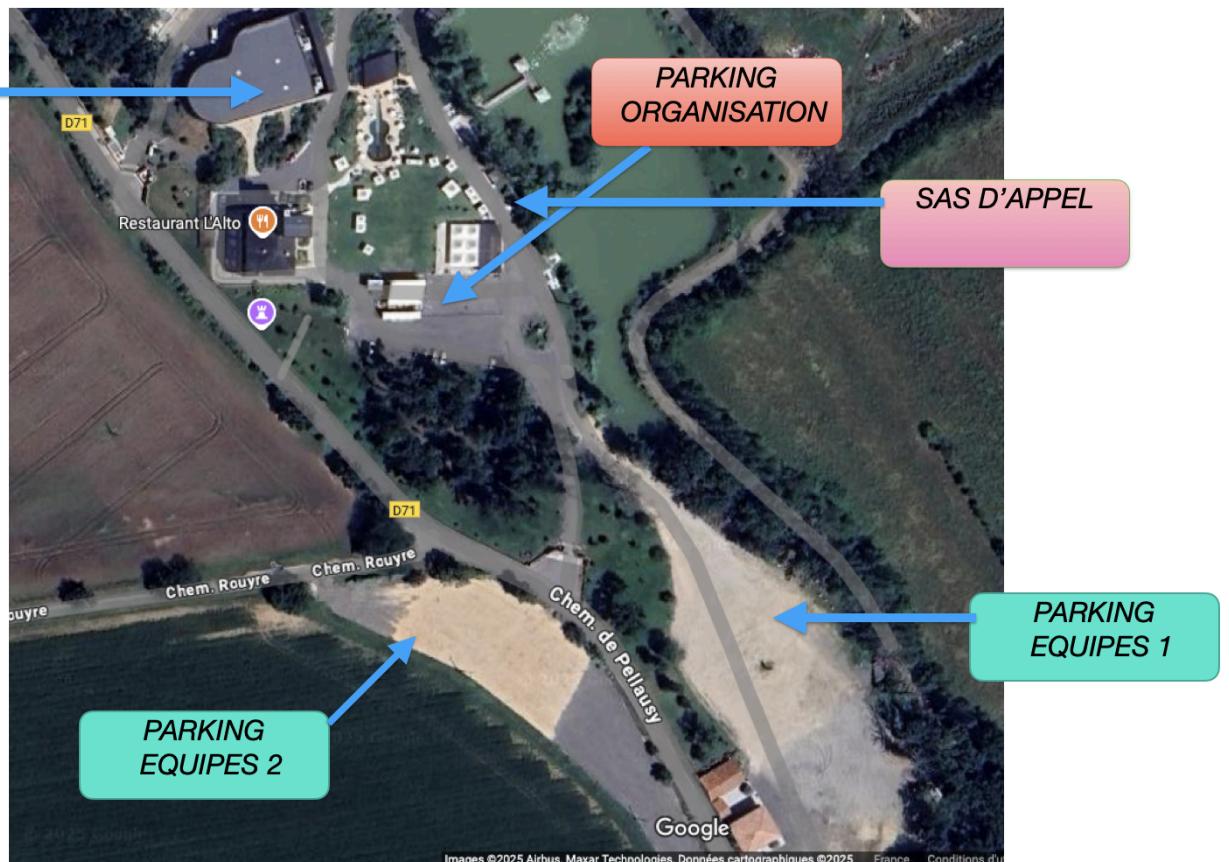


KM		DEPARTEMENT	COMMUNE	VOIE	PASSAGE 1ER COUREUR	PASSAGE DERNIER COUREUR	POINT PARTICULIER
	DEPART FICTIF	HAUTE GARONNE	VILLEMUR	chemin de Pellausy	15:00		Neutralisé
		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	15:01:00		Neutralisé
		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	Pont Boudy	15:05:00		Neutralisé
		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	Avenue sipion joyeux	15h06		Neutralisé
		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	Rue de Bifranc	15h07		Neutralisé
		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	Rue du vieilhoital	15h08		Neutralisé
		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	15:09:00		Neutralisé
0	DEPART	HAUTE GARONNE	VILLEMUR	RTE DE LOUVIGNES	15:10:00	15:10	
1		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	15:11:00	15:11	
2,8	PC	HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DU BORN D14	15:14:00	15:14	
3		HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DE TAURIAC - D47	15:15:00	15:15	
4,5		TARN	TAURIAC	D37	15:16:00	15:16	
6		TARN	TAURIAC	D 136	15:17:00	15:17	
7		TARN	TAURIAC	D 36	15:19:00	15:20	
8,5		TARN	MONTVALEN	D 37	15:20:00	16:21	
9		TARN	MONTVALEN	D 36	15:22:00	15:23	
10		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D61	15:24:00	15:25	
13		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87	15:27:00	15:28	
14		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87	15:30:00	15:31	
15		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87-RTE DE BIFRANC	15:32:00	15:34	
17		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87 RUE DU VIEIL HOPITAL	15:34:00	15:36	
18		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	15:36:00	15:38	
19,3		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	RTE DE LOUVIGNES	15:40:00	15:42	
20,3		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	15:41:00	15:41	
22,1	PC	HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DU BORN D14	15:44:00	15:44	
22,3		HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DE TAURIAC - D47	15:45:00	15:45	
23,8		TARN	TAURIAC	D37	15:46:00	15:46	

25,3		TARN	TAURIAC	D 136	15:47:00	15:47	
26,3		TARN	TAURIAC	D 36	15:49:00	15:50	
27,8		TARN	MONTVALEN	D 37	15:50:00	16:51	
28,3		TARN	MONTVALEN	D 36	15:52:00	15:53	
29,3		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D61	15:54:00	15:55	
31	KM 31	HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D61	15:55:00	15:56	
32,3		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87	15:57:00	15:58	
33,3	GPM(1km)	HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87	16:00:00	16:01	(1km)
34,3		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87-RTE DE BIFRANC	16:02:00	16:04	
36,3		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87 RUE DU VIEIL HOPITAL	16:04:00	16:06	
37,3		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	16:06:00	16:08	
38,6	LIGNE GPM 1,7KM	HAUTE GARONNE	VILLEMUR	RTE DE LOUVIGNES	16:10:00	16:12	(1,7km)
39,6		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	16:11:00	16:14:00	
41,4	PC	HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DU BORN D14	16:14:00	16:17:00	
41,6		HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DE TAURIAC - D47	16:15:00	16:18:00	
43,1		TARN	TAURIAC	D37	16:16:00	16:19:00	
44,6		TARN	TAURIAC	D 136	16:17:00	16:20:00	
45,6		TARN	TAURIAC	D 36	16:19:00	16:22:00	
47,1		TARN	MONTVALEN	D 37	16:20:00	16:23:00	
47,6		TARN	MONTVALEN	D 36	16:22:00	16:25:00	
48,6		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D61	16:24:00	16:27:00	
51,6		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87	16:27:00	16:30:00	
52,6	GPM (1km)	HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87	16:30:00	16:33:00	(1km)
53,6		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87-RTE DE BIFRANC	16:32:00	16:35:00	
55,6		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87 RUE DU VIEIL HOPITAL	16:34:00	16:37:00	
56,6		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	16:36:00	16:39:00	
57,9	LIGNE GPM	HAUTE GARONNE	VILLEMUR	RTE DE LOUVIGNES	16:40:00	16:43:00	(1,7km)
58,9		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	16:41:00	16:44:00	
60,7		HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DU BORN D14	16:44:00	16:47:00	
60,9		HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DE TAURIAC - D47	16:45:00	16:48:00	
62,4		TARN	TAURIAC	D37	16:46:00	16:49:00	

63,9		TARN	TAURIAC	D 136	16:47:00	16:50:00	
64,9		TARN	TAURIAC	D 36	16:49:00	16:52:00	
66,4		TARN	MONTVALEN	D 37	16:50:00	16:53:00	
66,9		TARN	MONTVALEN	D 36	16:52:00	16:55:00	
67,9		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D61	16:54:00	16:57:00	
70,9		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87	16:57:00	17:00:00	
71,9	GPM (1km)	HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87	17:00:00	17:03:00	(1km)
72,9		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87-RTE DE BIFRANC	17:02:00	17:05:00	
74,9		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87 RUE DU VIEIL HOPITAL	17:04:00	17:07:00	
75,9		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	17:06:00	17:09:00	
77,2	GPM LIGNE	HAUTE GARONNE	VILLEMUR	RTE DE LOUVIGNES	17:10:00	17:13:00	(1,7km)
78,2		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	17:11:00	17:14:00	
80		HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DU BORN D14	17:14:00	17:17:00	
80,2		HAUTE GARONNE	LE BORN	RTE DE TAURIAC - D47	17:15:00	17:18:00	
81,7		TARN	TAURIAC	D37	17:16:00	17:19:00	
83,2		TARN	TAURIAC	D 136	17:17:00	17:20:00	
84,2		TARN	TAURIAC	D 36	17:19:00	17:22:00	
85,7		TARN	MONTVALEN	D 37	17:20:00	17:23:00	
86,2		TARN	MONTVALEN	D 36	17:22:00	17:25:00	
87,2		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D61	17:24:00	17:27:00	
90,2		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87	17:27:00	17:30:00	
91,2		HAUTE GARONNE	BONDIGOUX	D87-Tire Crabe	17:30:00	17:33:00	
92,2		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87-RTE DE BIFRANC	17:32:00	17:35:00	
94,2		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D87 RUE DU VIEIL HOPITAL	17:34:00	17:37:00	
95,2		HAUTE GARONNE	VILLEMUR	D14	17:36:00	17:39:00	
96,5	ARRIVEE	HAUTE GARONNE	VILLEMUR	RTE DE LOUVIGNES	17:40:00	17:43:00	ARRIVEE

PLAN DEPART CHATEAU DE LAGARRIGUE





FERRUS



Buzet sur Tarn



Le mot des municipalités de Villemur sur Tarn et Bessières qui soutiennent et accueillent notre challenge :

Municipalité de Villemur sur Tarn :

Mesdames, Messieurs les coureurs, bénévoles et spectateurs,
Une fois de plus, nous sommes très heureux d'accueillir la Mapei Classic organisée par l'ASV
Cyclisme sur notre territoire.
Cette dernière, l'une de notre centaine d'associations, est d'un dynamisme et d'une renommée toujours plus importants. Des cyclistes du monde entier rejoignent régulièrement ses rangs (coureurs irlandais, japonais, néo-zélandais...) pour participer aux courses avec nos talentueux coureurs français et plus particulièrement villemuriens.



Cette année encore, nous sommes ravis de pouvoir la soutenir de manière importante, financièrement comme matériellement, pour lui permettre de porter nos jeunes et nos coureurs. 102.000 euros, c'est le montant des subventions directes attribuées aux associations en 2024 par notre mairie, la vie associative de nos habitants étant une des priorités de notre équipe municipale. En 2025, nous continuerons à porter l'ASV Cyclisme et nos associations de manière forte et engagée. Nous remercions le Président de l'association et tous les bénévoles pour l'organisation de cette course et souhaitons bonne chance à tous les coureurs,

Jean-Marc DUMOULIN, Maire de Villemur-sur-Tarn et Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo

Municipalité de Bessières :

La Ronde Besséraïne : une fierté pour notre ville

Depuis trois ans, *La Ronde Besséraïne* fait vibrer notre ville au rythme des roues et des exploits des cyclistes passionnés, qu'ils soient sportifs accomplis ou en devenir. Cet événement, désormais incontournable, est le fruit de ta passion et de ton engagement, Xavier, toi qui portes si haut les couleurs de Bessières, où tu as vécu de nombreuses années, à travers ton amour du vélo et ton investissement sans faille.

Sous ton impulsion, et grâce à l'énergie de l'ASV Cyclisme, *La Ronde* est bien plus qu'une compétition. C'est une véritable fête populaire, une occasion unique pour nous, Besséraïns et habitants du territoire du Val'Aïgo, d'accueillir et d'admirer des jeunes sportifs internationaux de haut niveau tout en mettant en lumière les trésors de notre vallée du Tarn et la convivialité qui caractérise notre région.

Je tiens à te féliciter, Xavier, ainsi que tous les bénévoles et partenaires, pour cette organisation exceptionnelle, qui témoigne de ta volonté de rassembler et de faire rayonner notre territoire. Cet événement, qui célèbre les valeurs du sport et le plaisir du partage, est une fierté pour notre ville et pour chacun d'entre nous.

À toutes celles et ceux qui nous lisent : réservez votre date et venez nombreux encourager ces athlètes d'exception. Ensemble, faisons de cette troisième édition un moment inoubliable pour Bessières, pour le cyclisme et pour notre belle vallée. »

**Cédric Maurel
Maire de Bessières**



Contact : Xavier BERNAT 06 80 96 55 17
asvcyclismepresident@gmail.com

Hébergement :
Office du Tourisme VAL AIGO Téléphone : 05 34 27 97 40
office.tourisme@valaigo.fr